



TIRAGE DE LA SEPTIEME TRANCHE DE 200 OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS

Dans le cadre du contrat d'émission de bons d'émission (les « Bons d'Emission ») d'obligations convertibles en actions nouvelles (les « OCA ») avec bons de souscription d'actions attachés le cas échéant (les « BSA » et, ensemble avec les OCA, les « OCABSA ») conclu entre Europlasma S.A (« la « Société ») et European High Growth Opportunities Securitization Fund (« EHGOFSF ») en date du 24 juin 2019, la Société annonce avoir procédé, ce jour, au tirage de la septième tranche de 200 OCABSA pour un montant nominal de 2.000.000 d'euros.

Un tableau de suivi de la conversion des OCABSA est consultable sur le site Internet d'Europlasma dans la section « [Investisseurs et Actionnaires / information réglementée](#) », onglet « information sur le capital ».

Les caractéristiques des OCABSA et l'impact dilutif de l'opération sont détaillés dans le communiqué de presse en date du 6 septembre 2019. La présente émission ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

La Société rappelle que toutes les OCA des six premières tranches émises ont été converties à ce jour.

Enjeux et choix de ce financement

La Société rappelle, qu'outre le besoin en fonds de roulement du Groupe compte tenu de l'arrêt des unités de production, ce programme permet de financer les investissements nécessaires à la remise en état et à l'amélioration des capacités de production des usines. Par ailleurs, bien que dilutif, ce moyen de financement présente l'intérêt d'éviter le recours à la dette bancaire.

Calendrier prévisionnel du tirage des prochaines tranches d'OCABSA

A titre indicatif, la Société a établi un calendrier prévisionnel de tirage des tranches d'OCABSA en fonction des besoins de trésorerie estimés dans les prochains mois. Toutefois, la Société est en mesure de suspendre à tout moment l'activation des dits tirages. Toute suspension fera l'objet d'un communiqué :

Tranche 8	06/07/2020
Tranche 9	05/08/2020
Tranche 10	03/09/2020
Tranche 11	02/10/2020
Tranche 12	02/11/2020
Tranche 13	01/12/2020
Tranche 14	30/12/2020
Tranche 15	29/01/2021

Principaux risques associés à Europlasma

Les facteurs de risques propres à la Société et à son groupe, ainsi qu'à ses activités sont décrits au chapitre 2 du Rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 disponible sur le site www.europlasma.com dans la rubrique [« information réglementée »](#).

À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis plus de 20 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier d'Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement. Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, la production d'énergie verte ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0000044810-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Anne BORDERES – Responsable Communication

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR – Relations Presse

+ 33 (0) 153 673 693 – acbonjour@actus.fr

Grégoire SAINT-MARC – Relations Investisseurs

+ 33 (0) 153 673 694 – europlasma@actus.fr